Je demanderai que les communes ne puissent entrer dans le syndicat avant de s'être assuré le concours d'un certain nombre d'abonnés et que les agents de l'Etat ne puissent entrer chez les particuliers sans leur autorisation.

Cris. — Aux voix ! aux voix !

M. Cochery.—Les articles additionnels sont inutiles, la Commission ayant pris toutes les précautions nécessaires.

Le premier paragraphe de l'article 1er est adopté.

L'article additionnel de M. Dreyfus, relatif au concours des abonnés, n'est pas adopté.

Le deuxième paragraphe de l'article 1er est adopté, ainsi que l'ensemble de l'article.

M. de Kergariou.—Peut-on garantir que l'avance de dix millions, dont il est question dans l'article 2, ne sera pas dépassée ?

M. Jules Roche.— La Commission du budget a approuvé le budget, mais n'a pu fixer une limite absolue.

M. le Rapporteur. — Il y a lieu de croire que le chiffre de dix millions ne sera pas dépassé.

L'article 2 est adopté.

Un amendement de M. Goirand, tendant à réserver le droit des communes d'exploiter elles-mêmes leurs téléphones, n'est pas pris en considération.

Les articles 3, 4 et 5 sont adoptés.

M. Mérillon. — Je demande quelles mesures seront prises pour le personnel actuel de la compagnie des téléphones.

M. Coulon, commissaire du gouvernement. — Le gouvernement a l'intention de conserver le petit personnel, au moins en grande partie, après une période d'essai pour s'assurer qu'il est en état de rendre de bons services.

M. le marquis de la Ferronnays. — Est-ce que le gouvernement n'a pas l'intention d'abaisser les tarifs?

M. le Commissaire du gouvernement. — L'abaissement des tarifs entre dans les vues de l'administration, mais elle se réserve d'examiner dans quelle mesure ce sera possible.

M. de la Ferronnays. — Je prends acte de cette déclaration.

L'ensemble du projet de loi est adopté par 425 voix contre 65.

Proposition de loi sur l'amnistie

L'ordre du jour appelle les propositions de loi relatives à une amnistie, déposées :

1. Par MM. Camélinat, Basly et plusieurs de leurs collègues ;

2. Par MM. Millerand et plusieurs de ses collègues.

La Chambre passe à la discussion des articles.

M. A. Boyer.— Les délits contre les associations de syndicats corporatifs sont-ils compris dans l'amnistie ?

M. C. Pelletan.— Mais oui.

M. de Kergariou.— Je ferai remarquer qu'aucun ministre n'est à son banc ; on ne peut voter une loi de cette importance en l'absence des ministres. (Très bien ! à droite.)

M. de Sonnier. — La Commission est-elle d'accord avec le gouvernement sur les diverses catégories de condamnés qui profiteront de l'amnistie ?

M. Pelletan, rapporteur. — La réponse se trouve dans le rapport.

Le premier paragraphe de l'article 1er est adopté.

A une question de M. Gaussorgues, **M. Pelletan,** rapporteur, répond que la Commission n'a pas appliqué l'amnistie aux condamnés pour délit de diffamation, parce que ces délits appartiennent aux diffamés.

M. Andrieux. — Je suis tout à fait de l'avis de M. le rapporteur et j'estime que les délits de diffamation doivent échapper à l'amnistie ; il ne faut pas que l'amnistie empêche certaines personnes diffamées de traduire leurs accusateurs devant le jury, uniquement parce que le jury ne leur inspire plus confiance. (Très bien ! à droite. — Rumeurs à gauche.)

Les 2e, 3e et 4e paragraphes et l'article 1er sont adoptés.

M. Thévenet. — (Cris : Ah ! ah !) Le gouvernement entend dégager sa responsabilité ; il tient à dire que le gouvernement entendait restreindre l'amnistie, et avait proposé une disposition moins large que celle de la Commission.

M. Rodat. — La réduction proposée par le gouvernement pourrait être présentée de nouveau à la Chambre.

Je suis partisan des grâces, *mais je ne puis* accepter l'amnistie pour les misérables qui ont commis les assassinats de Decazeville (Très bien ! très bien!)

M. Thévenet, garde des sceaux. — Le texte que j'avais présenté à la Commission excluait les crimes de Decazeville et les délits de diffamation et d'injures commis par la voie de la presse. (Rires.)

M. Rodat. — Je demande le renvoi à la Commission de l'ensemble de l'article premier.

M. le Président. — Personne ne prenant pour son compte le texte du gouvernement, ce texte peut être soumis au vote de la Chambre.

Un long débat s'engage entre MM. Rodat, de Sonnier, qui reprennent pour leur compte le texte du gouvernement.

M. Albert Ferry. — Je demande le renvoi à la Commission. (Bruit).

L'ensemble de l'article premier n'est pas adopté par 305 voix contre 232. (Tumulte.)

M. le Rapporteur. — La Commission maintient ses conclusions ; elle discutera pied à pied les exceptions proposées, et espère que la Chambre ne voudra pas laisser à la droite le soin de mesurer la clémence dont il convient d'user à l'occasion du 14 juillet.

Cris à droite. — A l'ordre ! à l'ordre ! (Très bien très bien ! à gauche.)

M. de Kergariou. — Je demande le renvoi à la Commissiou de tout l'article 1er. (Très bien ! à droite.)

L'amendement de MM. Rodat et de Sonnier, reprenant le texte du gouvernement, est pris en considération par 534 contre 5. (Bruit.)

En conséquence, l'article 1er est renvoyé à la Commission.

Le renvoi à la commission du projet tout entier, demandé par M. Sabatier, n'est pas adopté.

L'amendement de MM. Basly, Camélinat, etc., est repoussé par 302 voix contre 235.

M. Maillard demande d'étendre l'amnistie jusqu'au 10 juillet.

L'amendement Rodat et de Sonnier ainsi modifié est mis aux voix.

Le 1er paragraphe est adopté.

Le rapporteur demande que l'amnistie soit étendue aux délits de réunion et d'association. Adopté ainsi que le surplus de l'amendement.

Les articles 1 et 2 sont adoptés.

Sur l'article 3, relatif aux condamnés algériens, M. Thévenet demande le renvoi à demain pour entendre M. Constans. Le renvoi est adopté.

La séance est levée à sept heures.

NOUVELLES DU JOUR

Les élections

Paris, 10 juillet, — Le *Courrier du Soir*, organe dont les attaches ministérielles sont connues, vient, pour la deuxième fois, depuis huit jours, de se dire en mesure d'annoncer comme très prochaines les élections générales.

Ce journal croit que le dernier dimanche d'août est tout indiqué pour ces élections.

Prévoyant l'objection que les Conseils généraux n'auraient pas terminé leurs travaux, le *Courrier du Soir* estime que ce serait une raison de plus d'abréger la fièvre politique qui ne s'accommode pas toujours avec les intérêts intérieurs et extérieurs du pays.

Les armements en Suisse

Berne, 10 juillet. — Le gouvernement Suisse va procéder, avec activité, aux armements, dont les convoitises mal déguisées de l'Allemagne, ont démontré la nécessité.

L'emprunt de 16.000.000, pour la fabrication du petit fusil, a été contracté hier.

M. Arthur Meyer et M. Thévenet

Paris, 10 juillet,—Le *Gaulois* publie la réponse de M. Arthur Meyer à la reproduction dans le *Paris*, d'une lettre adressée à Jacques Meyer, par le directeur du *Gaulois*.

Ce dernier s'étonne, dans ce document, que ses dimensions ne nous permettent pas de télégraphier à cette heure, que M. Ch. Laurent ait, entre les mains, la lettre en question.

M. Arthur Meyer ajoute qu'il a perdu 42.000 fr. dans la déconfiture de Jacques Meyer, et que, sans leurs relations antérieures de camaraderie, il se serait joint à ceux qui le poursuivent.

M. Arthur Meyer termine en conseillant à M. Ch. Laurent d'essayer de défendre M. Thévenet, ami d'un futur escroc, Jacques Meyer, et d'un escroc condamné, Lepelletier.

Conférence révisionniste

Paris, 10 juillet. — Ce soir, a eu lieu, à Villejuif, un punch et une conférence révisionnistes, dans lesquels MM. Deroulède et Laur ont pris la parole.

Quinze cents personnes y assistaient.

M. Deroulède a été très applaudi. Le programme du parti national a été acclamé.

La catastrophe de Saint-Etienne

Saint-Etienne, 10 juillet. — Le feu ayant redoublé d'intensité, les travaux pour remonter les cadavres ont été interrompus hier afin de permettre aux diverses équipes d'ouvriers d'établir de nouveaux barrages contre l'incendie.

Les obsèques des victimes ont continué hier matin dans différents cimetières.

La foule continue toujours à se porter aux abords du puits Saint-Louis.

Dans la chapelle ardente installée par la Compagnie et où les cadavres sont disposés, les familles affluent également, cherchant à reconnaître leurs morts.

L'état des cadavres enfouis depuis huit jours au fond de la mine est épouvantable ; ils sont absolument méconnaissables et ressemblent à des boules noires. Les visages ne présentent plus aucune forme humaine.

Avant-hier soir, trois malheureuses veuves se sont disputé un cadavre, chacune croyant reconnaître son mari.

Le procureur général est en permanence sur les lieux pour faciliter autant que possible les déclarations de l'état-civil.

Quant à la tâche des ouvriers employés au transport des cadavres et à la surveillance de la chapelle ardente, elle est des plus pénibles et aussi des plus écœurantes.

Malgré l'acide phénique répandu partout en grande quantité, l'odeur de chair brûlée et putréfiée est vraiment insupportable.

Un grand nombre de travailleurs et d'agents de l'autorité n'ont pu résister à cette odeur et ont dû abandonner la tâche qui leur était confiée.

La grève de Monthieux est terminée, la compagnie ayant accordé aux ouvriers le chauffage demandé.

A Villebœuf, on constate une détente sensible.

La Ligue des patriotes et la statue de Strasbourg

Paris, 10 juillet. — La *Cocarde* annonce que dimanche prochain, 14 juillet, une délégation « d'anciens » membres de la Ligue des patriotes et de rédacteurs du *Drapeau*, et à la fête desquels se trouveront MM. Paul Deroulède et Georges Laguerre, ira, comme de coutume, déposer une couronne à la statue de Strasbourg.

Le procès de la Cie de Panama

Paris, 10 juillet. — M. le substitut Boulloche a donné aujourd'hui ses conclusions dans le procès pendant entre M. Brunet, liquidateur de la société du canal de Panama, et les obligataires non entièrement libérés.

Il estime que l'état de déconfiture de la Compagnie de Panama ne lui permet pas de réclamer le montant des versements effectués entre les mains du séquestre ; il considère que les obligataires ont conservé le droit de verser à la Société civile la part qui, dans le contrat de souscription, est afférente à cette Société; mais qu'ils ne sauraient être tenus d'effectuer aucun versement à la Société du canal.

Le ministère public conclut donc au rejet de la demande du liquidateur.

La 1re chambre du tribunal rendra son jugement à une audience ultérieure.

Réunion revisionniste à Ajaccio

Ajaccio, 10 juillet. — Dans une réunion privée qui a eu lieu dans le local de l'ancien *Café Progrès*, M. Cunéo d'Ornano a fait le procès du régime actuel et convié les patriotes à se réconcilier dans la république nationale. Puis une adresse au général Boulanger a été votée à l'unanimité.

Une arrestation pour rébellion et outrages aux agents a eu lieu à la sortie.

M. Cunéo d'Ornano quitte la Corse ce soir.

Les allemands en Afrique

Zanzibar, 10 juillet. — Le capitaine Wissmann a occupé hier Pargani après une canonnade sans subir de pertes. Les indigènes se sont enfuis.

CHRONIQUE LOCALE

ROUBAIX

Les orages de mardi et mercredi. — Depuis quelques jours, la chaleur était telle, qu'on s'attendait à des orages qui n'ont pas manqué d'éclater dans les journées de mardi et de mercredi.

Bien que les éclairs aient sillonné la nue et que la pluie soit tombée en abondance mardi soir, rien ne faisait prévoir la chute de la foudre qui a causé vers onze heures du soir comme nous l'avons dit de grands ravages au quartier dit l'Allumette.

On sait que la ferme occupée par Mme veuve Buisine a été atteinte par le tonnerre qui est entré par la toiture de l'écurie et est sorti par le côté sud en abattant le mur sur une longueur de sept mètres.

Par un hasard providentiel, la toiture qui est en chaume n'a pas été incendiée; sans cela, toute la ferme flambait.

Détail à noter: les habitants de la ferme n'ont ressenti aucune commotion et ne croyaient pas tout d'abord que la foudre fût tombée sur le bâtiment qu'ils occupaient. Ce n'est que vers trois heures du matin qu'ils aperçurent les ravages causés par le terrible conducteur électricque.

Les dégâts peuvent être évalués à environ mille francs, couverts par la compagnie d'assurances l'*Urbaine*.

Le quartier du Sartel a été plus heureux que l'Allumette car si la foudre est tombée, au moins n'a-t-elle brisé qu'un arbre qui se trouvait près de la maison de l'éclusier.

La journée de mercredi a été également gratifiée d'un grand orage qui a éclaté vers quatre heures de l'après-midi.

On ne nous signale jusqu'ici qu'un bâtiment atteint par la foudre. C'est celui de M. Mulle-Gadenne, en construction rue de Lille.

Les ouvriers maçons qui y sont occupés avaient été forcés de quitter leur travail, chassés par la pluie qui tombait à torrents.

C'est quelques minutes après, que le tonnerre est tombé sur la maçonnerie fraiche où elle n'a fait que des dégâts purement matériels.

Les ruisseaux de la ville ont été, par suite de la pluie torrentielle, transformés en de véritables rivières.

Les voies les plus atteintes par ce commencement d'inondation sont la rue Neuve où plusieurs ont été presque submergées, la rue Descartes où les champs entre la rue de l'Industrie et la rue des Arts, ont été couverts d'une immense nappe d'eau, la rue de Wasquehal, le chemin de la Makellerie, de Solferino, et, en général, toutes les rues qui se trouvent dans un soubassement.

Nous recevons un numéro du journal la *Frontière*, de Maubeuge, dans lequel est publiée la quatrième liste des lots offerts pour la tombola organisée par la Fanfare municipale de Sous-le-Bois. Cette société musicale, qui, comme la *Fanfare Delattre* de Roubaix, se dispose à participer au concours officiel de l'Exposition, trouve un appui considérable parmi les habitants de la commune et reçoit même des encouragements de diverses personnalités du Nord et du Pas-de-Calais.

Aussi la tombola qu'elle a organisée pour subvenir à ses frais, va-t-elle produire le meilleur résultat.

La *Fanfare Delattre* serait heureuse de trouver le même appui chez les roubaisiens. Ce doit être pour nos concitoyens une « question de clocher ». Roubaix a trop à cœur les succès de ses sociétés, il tient trop à l'honneur de son drapeau, pour ne pas aider la *Fanfare Delattre* à ajouter une nouvelle et éclatante victoire aux nombreux triomphes roubaisiens.

Une élève de M. Koszul, l'éminent musicien que tout le monde connaît, Mlle Lucie Leman de Roubaix vient d'obtenir au Conservatoire de Lille, le 1er prix de piano, et le deuxième prix de solfège (classe de Mlle Verbrugghe).

Le morceau du concours de piano était la *Fantaisie en ut, opéra 15* de Schubert dont les difficultés multiples sont connues de tous les musiciens.

Mlle Lucie Leman a exécuté cette œuvre avec une sureté de doigté, un jeu d'une grande finesse, et une vélocité qui lui ont valu les plus chaleureux applaudissements.

Toute la presse lilloise s'accorde à louer Mlle Leman d'un succès qui non seulement lui fait le plus grand honneur, mais encore confirme la réputation de M. Koszul, comme professeur de piano.

Le concours de Géographie a eu lieu jeudi matin, ainsi que nous l'avions annoncé dans les salles des cours de langues étrangères, place Notre-Dame.

Soixante-cinq concurrents, jeunes gens et jeunes filles y ont pris part. Voici quelles ont été les questions posées aux élèves :

Enseignement primaire supérieur. — 1re catégorie, au-dessus de quinze ans : Description du bassin du Pô; signaler les principaux cols, passages ou dépressions qui mettent ce bassin en communication avec les autres bassins. (Avec carte).

2e catégorie, au-dessus de quinze ans : l'Espagne et le Portugal. (Avec carte).

Enseignement primaire élémentaire. — 1re catégorie, de 9 à 11 ans, collines, fleuves, rivières, ports, canaux, chemin de fer du département du Nord (avec carte).

2e catégorie, de 11 à 14 ans : géographie physique de la Russie d'Europe ; principaux cours d'eau et leurs directions, mers, ports militaires et de commerce, (avec carte).

L'avant-projet d'une distribution d'eau potable.

— M. le Préfet vient de faire afficher l'arrêté suivant

« Vu les délibérations en date des 6, 10 et 13 avril 1888, 11 et 21 juin 1889 par lesquelles les Conseils municipaux des villes de Roubaix et Tourcoing ont adopté un avant-projet de distribution d'eau potable à capter dans la nappe souterraine de la Scarpe Inférieure ;

» Vu la dépêche en date du 7 juin 1889, par laquelle M. le Ministre de l'intérieur nous informe que ce projet a reçu l'avis favorable du Comité consultatif d'hygiène publique de France et nous invite à le soumettre aux formalités nécessaires pour arriver à sa mise à exécution ;

» Vu la carte au 1/4000e indiquant le tracé général de la conduite d'amenée des eaux, et l'emplacement des divers organes de distribution ;

» Vu le plan d'ensemble de la captation, le profil en long de la conduite ascensionnelle, le plan cadastral des communes d'Anhiers, Flines et Raches indiquant les terrains à acquérir pour l'établissement de la conduite ascensionnelle et le dépôt ;

» Vu l'état estimatif des dépenses à faire et évaluées à 6.735.425 francs pour l'exécution des travaux de captation, de construction d'une usine élévatoire, de la conduite ascensionnelle, du réservoir, des conduites maîtresses et de ceinture, des canalisations urbaines et des bâtiments de la nouvelle direction ;

» Vu le mémoire descriptif du projet à exécuter ;

» Vu le titre Ier de la loi du 3 mai 1841 et l'ordonnance réglementaire du 18 février 1834 ;

» Considérant qu'il y a lieu de soumettre le projet aux formalités d'enquête d'utilité publique voulues par les lois et ordonnances précités ;

» ARRÊTONS : Article 1er. — Les mémoires, plan et état estimatif ci-dessus visés, seront déposés pendant 30 jours du 12 juillet courant au 11 août suivant, tant à la sous-préfecture de Douai qu'à la préfecture du Nord — 3e division, 1er bureau, afin que chacun puisse en prendre connaissance.

» Article 2. — Des registres d'enquête seront ouverts aux mêmes lieux et pendant le même délai, pour recevoir les observations qui seraient faites sur le projet dont il s'agit.

» Article 3.—Les Chambres de commerce des villes de Lille, Douai, Roubaix et Tourcoing seront également appelées à délibérer et à exprimer leur opinion sur l'utilité et la convenance de l'opération.

» Les procès-verbaux de leurs délibérations devront nous être remis avec les pièces communiquées avant l'expiration du délai fixé par l'article 1er du présent arrêté.

» Article 4. — Une Commission composée de neuf membres se réunira à la Préfecture du Nord, à l'expiration du délai ci-dessus fixé, pour, dans un autre délai de 30 jours, donner son avis, tant sur le projet que sur les observations auxquelles il aurait donné lieu.

» Article 5.— Sont nommés membres de cette Commission :

» MM. Achille Scrépel, sénateur, à Roubaix, président; Rigaut, adjoint au Maire de Lille; Vincent, conseiller d'arrondissement, à Mouveaux; Helbecque, conseiller d'arrondissement, maire de Somain; Faucher, vice-président du Conseil de salubrité, à Lille; H. Mathon, président de la Chambre de Commerce de Roubaix; Léon Allart, manufacturier à Roubaix; Alphonse Ryo, ingénieur des Arts et Manufactures à Roubaix; François Masurel, industriel à Tourcoing.

» Article 6. — Le présent arrêté sera publié et affiché dans les communes de Tourcoing, Roubaix, Wasquehal, Mons-en-Barœul, Flers-Lille, Hellemmes, Lezennes, Ronchin, Faches-Thumesnil, Ennevelin, Pont-à-Marcq, Raches, Anhiers, Lallaing, Vred, Pecquencourt et dans les communes environnantes. Ces publications seront constatées par des certificats des maires.

» Article 7. — M. le sous-préfet de Douai, MM. les présidents des Chambres de Commerce des villes de Lille, Roubaix, Tourcoing et Douai, et MM. les maires des communes précitées sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté. »

Une adjudication, pour les travaux de construction d'un tronçon d'aqueduc, rue Buffon, aura lieu, le mardi 6 août, dans l'une des salles de la mairie de Roubaix.

Le devis s'élève à la somme de 3,400 francs, y compris celle de 247 francs 70 pour dépenses imprévues. Le cautionnement à verser est de 120 francs.

Une mort subite. — Un homme habitant la rue Jacquart est mort subitement mercredi soir. Il était attablé chez lui, lorsque tout à coup il s'affaissa sur sa chaise. On s'empressa pour lui donner des soins, mais ils furent inutiles; lorsque le docteur arriva, il ne put que constater la mort qu'il attribue à la rupture d'un anévrisme.

Deux voleurs volés. — Des douaniers de service au quartier du Pile aperçurent, mercredi soir vers onze heures, deux individus qui entraient dans le jardin de M. Lepers, cultivateur.

Ces derniers se disposaient à dérober les fruits et les légumes lorsque les douaniers mirent la main sur eux et les conduisirent au poste de police du 3e arrondissement.

Ce sont deux vagabonds, Omer Bulcaen, âgé de 17 ans, et Réné Vanygeland, 19 ans, tous deux sans domicile fixe.

Ils ont été maintenus en état d'arrestation.

Tombola. — Voici la liste des numéros gagnants de la tombola qui a été tirée, le 7 juillet, chez Louis Picavet, chemin du Mont-à-Leux :

1592	1509	1370	986	989	638	1183	237
429	283	200	622	593	828	1383	488
1361	381	474	1493	671	743	813	1404
908	246	62	1411	383	362	788	1100
1288	1075.						

N. B. Les lots peuvent être réclamés jusqu'au 31 juillet.

Wattrelos. — L'alignement du chemin de grande communication n° 9, de Bondues à Herseaux, dans la traverse de Wattrelos, vient d'être adopté par M. le Préfet du Nord.

En conséquence, le projet d'alignement est déposé à la mairie de Wattrelos, et sera à la disposition des propriétaires intéressés pendant vingt jours du 10 au 31 juillet.

— Plusieurs consommateurs se trouvaient attablés mardi vers quatre heures à l'estaminet du *Mousquetaire* près du *Laboureur*, sur le territoire de Wattrelos.

Ils burent pour trente-cinq centimes et l'un d'eux nommé Carlos Hennebot donna une pièce de cinquante centimes en paiement. Comme on ne lui rendait pas la monnaie, Hennebot réclama à la cabaretière qui lui dit qu'elle avait remis quinze centimes.

Une discussion s'engagea aussitôt et un ouvrier qui se trouvait dans l'estaminet, saisit un polissoir et en frappa violemment Carlos Hennebot qui reçut une blessure à l'œil gauche.

Quelques heures plus tard vers huit heures, des gamins jetèrent des cailloux dans les vitres de l'estaminet. La nièce de la cabaretière sortit et aperçevant deux jeunes ouvriers nommés Ernest Dupont et Gustave Bauters, âgés tous deux d'une douzaine d'années, elle leur jeta des morceaux de briques qui les atteignirent à la tête.

Les blessures ne sont heureusement pas graves.

Deux gendarmes, informés de ces faits, rédigèrent un rapport à la charge de la cabaretière qui était, paraît-il, dans un état complet d'ivresse.

Ils rencontrèrent, devant la porte, un briquetier, nommé Emile Marescaux, âgé de 27 ans, qui avait bu plus que de raison. Comme il voulait entrer à l'estaminet du *Mousquetaire*, les gendarmes voulurent s'y opposer mais Marescaux fit usage à leur égard des mots les moins parlementaires.

Les gendarmes l'arrêtèrent et le conduisirent au violon.

Nettoyage et cardage de couvertures de laine depuis **1 fr. 45**, à la **GRANDE TEINTURERIE SONNEVILLE, 11, rue du Vieil-Abreuvoir,** à Roubaix.39444

LETTRES MORTUAIRES ET D'OBITS
IMPRIMERIE ALFRED REBOUX. — **AVIS GRATUIT** dans le *Journal de Roubaix* (grande édition), et dans le *Petit Journal de Roubaix*.

NOUS RAPPELONS à nos lecteurs de passage à Paris, qu'ils peuvent nous faire parvenir télégraphiquement toutes communications, en les remettant à notre agence spéciale rue Notre-Dame-des-Victoires, 28.

TOURCOING

Les orages. — Nous avons eu, dans la soirée de mardi, un orage d'une violence inouïe. De 10 heures à minuit, ce n'a été, pour ainsi dire, qu'un éclair et un roulement continu du tonnerre. Plusieurs coups formidables ont éclaté sur Tourcoing, et la foudre est tombée de différents côtés, sans occasionner, heureusement, de grands dommages; entre autres sur une briqueterie, rue de Dunkerque, sur un arbre du parc de M. Scalabre-Delcourt.

Elle a arraché deux arbres du boulevard Gambetta et endommagé la cheminée d'une maison en construction appartenant à M. Lorthiois.

Une pluie torrentielle est tombée qui a, pendant une demi-heure, transformé nos rues en autant de rivières. Dans la campagne, les blés surtout ont beaucoup souffert.

Nous apprenons que l'orage a fait de grands ravages entre Mouscron et Reckem; plusieurs maisons auraient été incendiées. Près de la gare de Roncq, un orme a été littéralement coupé en deux parties dans le sens de la hauteur.

Mercredi, à quatre heures, nouvel orage accompagné d'une violente tempête qui a dû causer aussi de grands dégâts dans les récoltes. Bien qu'il n'ait guère duré qu'un quart d'heure les rues ont été inondées comme la veille.

Le « Broutteux » à Paris. — Dans ses échos de province, Georges Nazim, de l'*Estafette*, consacre à notre sympathique confrère Jules Watteuw quelques lignes, très-finement écrites que nous nous plaisons à reproduire.

Après avoir fait allusion au chansonnier lillois Desrousseaux, le chroniqueur ajoute :

« L'autre jour, c'est un jeune émule de ce chansonnier classique dans le Nord, qui est venu nous apporter l'écho de notre province, Jules Watteuw, celui qu'on appelle là-bas *le Broutteux*, et qui désopile chaque samedi la rate de ses concitoyens dans un petit journal bizarrement nommé *la Bronette*. C'est là une plaisanterie locale. Les Tourquennois ont longtemps été plaisantés à cause de leur attachement pour ce primitif véhicule. Watteuw les a crânement réhabilités. Sa pimpante petite feuille, qu'il rédige seul, est un recueil d'articles humoristiques, de contes, d'anecdotes, où éclate à chaque ligne l'esprit bien caractéristique de nos pays, naïf, railleur et gaulois.

» Voilà huit ans qu'il accomplit ce véritable tour de force, toujours égal à lui-même, toujours ingénieux, toujours nouveau. Entre temps il va dans les fêtes publiques et privées réciter ce qu'il appelle ses *garlousettes*, véritable trouvère de bonne humeur à la voix de qui se derident les fronts les plus moroses, s'ouvrent pour le franc éclat de rire les lèvres les plus réfractaires. Telles de ses compositions sont des peintures de mœurs achevées, des documents humains, comme on dit aujourd'hui, et qui resteront. Ainsi du *Mariage à l'église*, de l'*Oraison funèbre de Cartelette*, du *Genièvre*, etc. Il a aussi des chansons dont il compose en même temps l'air et les paroles, *Gustin*, le *Marchand d'os*, le *Coulonneux*, populaires dans toute la région, et que les enfants fredonnent au sortir du berceau.

» *Gustave Nadaud, le vieux maître à côté de qui* je me trouvais l'autre soir, bon juge en la matière et qui applaudissait plus fort encore peut-être que moi, me dit à un moment cette parole qui me paraît résumer, on ne peut mieux, l'impression de ces sortes de productions au goût de terroir si prononcé : « Comme cela vous rajeunit !»

» C'est très vrai. En dehors de leur mérite respectif, les bardes et les instrumentistes spéciaux de nos vieilles provinces ont le talent d'éveiller en nous tout un monde de chers souvenirs endormis. A la voix du *Broutteux*, j'ai revu le clocher natal, les grasses campagnes aux blés jaunissants des rives de la Deûle.

» La Rochefoucault l'a dit : « L'accent du pays où l'on est ne demeure dans l'esprit et dans le cœur comme dans le langage. » Georges NAZIM. »

Deux jeunes incendiaires. — Samedi après-midi, Emile Fostré, 14 ans et Adolphe Steux, 11, écoliers demeurant à la Croix-Rouge, s'étaient rendus à Mont-à-Leux pour acheter du pétrole. En revenant ils passèrent dans un champ de lin, *tiré et mis en chaîne*. Le plus vieux donna le conseil à l'autre, de jeter un peu de pétrole sur l'extrémité de la chaîne ; puis allumant une cigarette il lança l'allumette sur l'endroit arrosé ; les flammes s'élevèrent aussitôt, et les gamins prirent la fuite.

Heureusement, un cultivateur, qui se trouvait non loin de là, accourut, culbuta la partie incendiée et empêcha le feu de s'étendre. Sans cette intervention, tout était consumé; il y en avait pour 800 fr. Le lin appartient à M. Flipo, cultivateur à la Croix-Rouge. Les deux gamins avaient été reconnus, ils ont fait des aveux complets et ont été maintenus en arrestation.

L'incendie de la rue de Wailly. — MM. Masurel frères ont adressé à M. le commandant des pompiers une somme de 300 fr. pour la caisse de retraites du bataillon.

Edouard et sa monture.

Un anier, son sceptre à la main,
Menait un empereur romain,
Son coursier à longues oreilles.

Hélas ! Edouard n'est pas un empereur ; c'est un simple marchand des quatre saisons. Mais il est de belle prestance, de puissante carrure ; et quand, de sa voix de stentor, il lance son fameux cri « légumes » ! on l'entend jusqu'au fin fond du quartier.

Quant à son coursier, je défie le plus expert de dire ce qu'était cet animal dans sa jeunesse : âne, mulet, cheval ou autre bête de somme. Il lui reste de longues oreilles, et voilà tout. Auprès de cette créature apocalyptique, Rossinante pourrait passer pour une grosse boulonnaise.

Edouard n'a pas de chance : depuis moins de 2 ans, voilà cinq ou six quadrupèdes qui succombent à son service. Il les choisit toujours, il est vrai, parmi ceux qui ne peuvent même plus faire partie de ces lamentables défilés, que nous voyons passer chaque semaine à Tourcoing, à destination de Courtrai ou de Gand, et qui nous reviennent ensuite sous forme de ces affreux saucissons carrés, qui ne peuvent manquer, un beau jour, de nous donner la peste ou le choléra.

Cependant, Edouard n'est pas plus dur qu'il ne faut à l'égard de ses infortunés compagnons ; il leur parle amicalement. A celui-ci surtout, *il promet* souvent, dans le cours de sa tournée, toutes choses appétissantes : bon breuvage, verts de carottes, herbe tendre et jusqu'à de l'avoine concassée ! Et la pauvre bête fait un suprême effort et parcourt encore un bout de chemin cahin, caha !

Mais l'autre matin, sur la Grand'Place, pendant qu'Edouard servait un peu longuement une cliente, sa monture, rêvant sans doute qu'elle était à l'écurie, s'endort, et... patatras ? la voilà tombée, entre les brancards, tout de son long sur le pavé ! et toute la marchandise sens dessus dessous. Edouard ne fit qu'un bond, prit l'animal par la tête, pendant qu'un passant, plus serviable qu'adroit, se chargeait.... de l'autre côté. Mais l'appendice fallait lui rester dans la main; et la malheureuse bête ne fut relevée qu'avec une horrible balafre!

On était ému au récit fait, par le maître, de ce malheureux accident arrivé à son vieux serviteur. Quant à lui, Edouard, il en a été malade toute la journée, et il a encore aujourd'hui, suivant son expression, le cœur serré; et quand il y pense il est *tout drôle !*

Je réclame l'intervention de la Société Protectrice des Animaux pour qu'elle avise à faire quelque chose pour la monture d'Edouard !

Procès-verbaux. — De nombreuses contraventions ont été constatées mardi et aujourd'hui pour tapage nocturne et ivresse, rassemblement, police des cabarets, violences plus ou moins légères ; c'est un peu l'histoire de tous les lundis. Nous citerons entre autres le sieur G. T., cabaretier, rue du Haze, qui se fait comme un jeu de provoquer du scandale ; et une débitante de la rue de Gand, qui est venue furieuse, trouver le commissaire de police, parce que deux gendarmes lui avait dressé procès-verbal, son cabaret ayant encore été trouvé ouvert à 11 heures 1/2, avec plusieurs consommateurs. Elle ne parlait de rien moins que de faire révoquer les gendarmes, par le commissaire de police !

Cet âge est sans pitié. — Un charpentier, A. Lenoir, ruelle Mazette, à la Croix-Rouge, a porté plainte contre un nommé Flipo, de la rue du Beau-Laurier, gamin d'une douzaine d'années qui, mardi à 5 heures, a traitreusement jeté dans un fossé plein d'eau, son fils Georges, âgé de neuf ans et demie! Plusieurs personnes sont heureusement accourues aux cris de l'enfant qui, d'après ce qu'affirme son père, se serait infailliblement noyé sans cette intervention.

Un forcené.— M. le commissaire du 2e arrondissement a dressé procès-verbal à la charge de Victor Catoire, pour bris de clôture chez M. Jean Blondel, cabaretier, rue du Casino, ivresse publique et outrages aux agents.

Condamnations. — Pandor, le nickeleur de Roubaix, qui a volé 45 fr. au pompier Leuminck, à deux mois de prison et 16 fr. d'amende.

Augustine Baisez, du Moulin-Pagot, pour ivresse publique, outrages et rebellion, à 15 jours, 5 fr. pour le délit d'ivresse et aux frais.

Ne pas confondre. — Nous avons relaté un vol qui s'est commis il y a quelques jours aux Magasins Généraux. Il s'agit dans l'espèce non pas des Magasins Généraux de Tourcoing, mais bien de l'Entrepôt de Tourcoing des Magasins Généraux de Paris.

La société chorale l'« Union fraternelle » peut réclamer, à notre bureau de Tourcoing, 42, rue des Poutrains, un cachet lui appartenant qui a été trouvé sur la route de Mouscron.

Neuville-en-Ferrain.— *Carrousel.*— La société hippique de Neuville-en-Ferrain, a l'honneur d'informer les amateurs qu'elle organise un carrousel pour le lundi 22 juillet. Un carrousel d'essai aura lieu le dimanche 14 juillet.

LILLE

Distinction honorifique. — Le général Billot, sénateur, ancien commandant en chef du 1er corps d'armée, à Lille, est nommé grand'croix de la Légion d'honneur.

Examen pour le brevet supérieur. — Sur les vingt-et-une jeunes filles admissibles, mardi soir, deux ont été ajournées à l'oral.

Mlles Barrois, Bocquet, Broux, Coisne, Dehem, Deljove, Dordenard, Druon, Amélie Dubois, Claire Dubus (de Lille), Faux, Flament, Fruit, Kespert, Lardeur, Lobel, Mouquet, Planque et Rogeau ont été reçues définitivement.

Lundi commenceront pour les jeunes gens les examens du brevet simple.

La propriété industrielle. — On sait qu'un Congrès international de la propriété industrielle doit se tenir à Paris du 3 au 10 août prochain. A propos de ce Congrès, la Chambre syndicale métallurgique de Lille et du Nord, présidée par M. Rochard, a adopté à l'unanimité la résolution suivante :

« La Chambre syndicale métallurgique de Lille et du Nord appelle de nouveau l'attention des ministres compétents sur l'importante question de la propriété industrielle, dont la solution, réclamée par les représentants autorisés de l'industrie, se fait tant attendre.

» Elle invite les constructeurs mécaniciens et les fabricants d'objets brevetés, qui sont le plus lésés par la convention de 1883, à assister au Congrès du 3 août 1889, ou à s'y faire représenter, pour le cas où l'on voudrait faire de ce Congrès une manifestation en faveur de l'union diplomatique.

» Elle proteste, dès à présent, contre les votes qui pourraient être émis par une assemblée cosmopolite, dans des questions purement économiques pour lesquelles il est inadmissible que la France demande l'avis des étrangers.

» Afin de donner plus de poids à cette protestation, elle décide qu'à l'occasion du Congrès international qui va s'ouvrir le 3 août à Paris, elle prend l'initiative d'une conférence qui sera faite à ce sujet, afin d'adresser un appel aux intéressés. »

Un drame de ménage à Lille. — Le Vieux-Lille a été mis en émoi mercredi matin, par une tentative d'assassinat suivie d'une tentative de suicide.

Un jeune homme de 23 ans, Gustave Dumont, journalier, demeurant rue Saint-André, 125, avait épousé, il y a quelque temps, une veuve, Aline Cavillon, âgée de 30 ans, mère deux enfants. La lune de miel avait été de courte durée, et la femme Cavillon, après avoir introduit une instance en séparation, avait quitté son mari pour aller demeurer rue de la Halle, 7. Dumont, fort paresseux de sa nature, voulait se faire nourrir par sa femme, aussi, était-il furieux de cette séparation.

Mercredi matin, vers six heures et un quart, il se présenta chez sa femme, qui venait de se lever, et la somma une dernière fois de reprendre la vie commune, la menaçant de la tuer, si elle ne consentait pas à réintégrer le domicile conjugal. Comme Aline Cavillon persistait dans son refus, D